

Les Abymes, le mercredi 11 octobre 2017

Le Recteur de région académique Guadeloupe  
Recteur d'académie  
Chancelier des Universités  
Directeur Académique des Services de l'Éducation  
Nationale

à

Madame la Directrice de l'ESPE de la Guadeloupe  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles  
publiques et privés (pour large diffusion)  
Mesdames et Messieurs les Principaux  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de SEGPA  
Mesdames et Messieurs les IEN chargés d'une  
circonscription du 1<sup>e</sup> degré  
Mesdames et Messieurs les IA-IPR et IEN-ET  
Mesdames et Messieurs les Conseillers Pédagogiques  
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'Etablissement  
d'Enseignement Spécialisé  
Mesdames et Messieurs les chefs de Division et de  
Service du Rectorat de la Guadeloupe

Service Division des  
examens et concours

Dossier suivi par  
ROCHE Julien

Téléphone  
0590 478128  
Poste 8596

Fax  
0590 478155

Courriel  
[julien.roche@ac-guadeloupe.fr](mailto:julien.roche@ac-guadeloupe.fr)

Localisation  
Parc d'activités La Providence  
ZAC de Dothemare

Adresse postale

Parc d'activités La Providence  
ZAC de Dothemare  
B.P. 480  
97183 Les Abymes  
Cedex

**Objet** : Ouverture de l'ultime session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) – **Session 2018**.

**Réf** : - Décret n°2004-13 modifié du 5 janvier 2004 créant le CAPA-SH.  
- Arrêtés du 5 janvier 2004 – J. O. Du 7 janvier 2004 relatifs aux options et à l'organisation du CAPA-SH.  
- B. O. spécial n°4 du 26 février 2004.  
- circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 relatif à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

## **I - CONDITIONS D'INSCRIPTION**

L'examen du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) est ouvert **uniquement aux candidats ayant présenté les épreuves du Capa-SH à la session 2017 sans obtenir la certification et exerçant sur un poste spécialisé à la rentrée 2017-2018**.

Au cours d'une même session, ils ne peuvent présenter qu'une seule option.

## **II - NATURE DES OPTIONS**

**Option A** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds et malentendants ;

**Option D** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives ;

**Option E** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique ;

**Option F** : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté.

**Option G** : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative

### **III- NATURE ET DUREE DES EPREUVES**

Le CAPA-SH est composé de 2 épreuves consécutives :

1/- Une épreuve professionnelle comportant la conduite de 2 séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives de 45 minutes chacune), suivies d'un entretien avec un jury d'une durée d'une heure.

2/- Une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel d'une durée de 30 minutes (la présentation par le candidat n'excédant pas 10 minutes).

### **IV- NOTATION**

La première épreuve est notée globalement sur 20.

La seconde épreuve est notée sur 20.

Pour chacune des 2 épreuves une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une note minimale de 20 sur 40 à l'ensemble de 2 épreuves est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

### **V- CALENDRIER**

Inscriptions	Du lundi 23 octobre au jeudi 23 novembre 2017
Envoi du dossier professionnel	Mercredi 25 avril 2018
Début des Epreuves	Mai 2018
Délibération et publication des résultats	Fin juin 2018

**Important** : Le mémoire devra être transmis par mail au format PDF avant le mercredi 25 avril 2018 délai de rigueur en précisant en objet : « MEMOIRE-CAPASH-2018 » aux adresses suivantes : [ce.dec@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.dec@ac-guadeloupe.fr) et [julien.roche@ac-guadeloupe.fr](mailto:julien.roche@ac-guadeloupe.fr)  
Les fichiers doivent être nommés selon la formule suivante :  
**MEM-CAPASH-NOM-Prénom.pdf**

Exemple : MEM-CAPASH-DUPONT-Jean.pdf

LE REGISTRE D'INSCRIPTION AU CAPA-SH EST OUVERT DU :

Lundi 23 octobre 2017 au jeudi 23 novembre 2017 INCLUS.

Les dossiers d'inscription sont à retirer au Rectorat de la Guadeloupe  
**Division des examens et concours, Bureau des concours, Parc d'activités la Providence – ZAC de Dothemare – BP 480 – 97183 Les Abymes cedex.**

Ils devront être complétés et déposés à cette adresse le 23 novembre 2017 au plus tard, ou adressés par voie postale en recommandé simple le 23 Novembre 2017 à minuit, cachet de la poste faisant foi. **Passé ce délai, toute candidature sera automatiquement rejetée.**

**Je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de la présente circulaire.**

Pour le Recteur et par Délégation  
Le Chef de la Division  
des Examens et Concours  
Pour le Recteur et par Délégation  
Le Chef de la Division  
Jean-Pierre THEROGNE